

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquete publique St Jean Lespinasse

De : > e.virgoulay

Date : 08/12/2022 à 20:52

Pour : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr

Le commissaire enquêteur

Mr Joseph Finotto

Avis d'enquête publique Projet de Parc Photovoltaïque 46400 St Jean Lespinasse

Monsieur,

Je me permets de faire des remarques en fonction des connaissances sur la partie hydrologique et géologique concerné par le projet..

L'étude d'impact survole très succinctement la partie hydrogéologique.

Il me semble qu'il faut tenir compte de la nature du terrain qui est un karst avec des écoulements très rapides des flux d'eau qui sont collectés par des cavités dans le sous-sol.

La cavité connue à ce jour (Le Merdalou) passe sous la parcelle concerné par le projet. Elle a été explorée sur ces 2.5 km par le Spéléo Club de Saint Céré de 2017 à 2020.

Cette cavité dont l'entrée est située au hameau de La borie (Commune de St Médard de Presque) fait partie du complexe de la Perte de Benne.

Il est composé entre autres d'une entrée d'eau (La perte de Benne) et de plusieurs résurgences dont le parcours de tous les drains ne sont pas encore connus. Un des drains connus passe sous l'emprise du projet (le Merdalou). L'eau qui sort au résurgences a été utilisée pour de l'AEP, abandonnée depuis plusieurs années, mais est cependant toujours utilisée par des riverains.

Étant donné la nature karstique du terrain l'eau de surface pénètre très rapidement dans le sol pour atteindre ces réseaux sous-terrains, ce qui les rend d'autant plus sensible aux pollutions de la surface.

Ces précisions me semblent importantes pour deux points :

- le chantier d'installation cette centrale se doit d'être très rigoureux en terme de prévention des risques de pollution
- l'entretien du site pour son exploitation se doit d'être irréprochable en terme de pollution (ex: herbicides)

Au de là de ces éléments, je me permets d'apporter mon avis sur ce genre d'installations qui semblent se développer à grande vitesse sur des territoires comme celui du Lot.

Il n'est pas ici question d'être contre les projets photovoltaïques qui sont certes une alternative, mais plutôt d'être contre la façon dont les centrales sont installées et implantées dans les territoires.

Cela ne poserait pas tant d'opposition si ces projets n'avaient pas d'impact sur la biodiversité et sur nos paysages, s'ils pouvaient laisser les milieux dans le même état qu'avant leur installation. Or la plupart du temps, au lieu de simplement se poser et s'adapter au milieu, au relief du sol, il y a malheureusement destruction du milieu par nivellement et concassage de la roche affleurante (lapiaz, comme il en existe sur le site du projet actuel) et il n'y aura pas de retour possible à l'état zéro.

Ce projet est d'autant plus surprenant qu'il prévoit de raser une forêt, alors qu'il y a depuis plusieurs années une campagne de reboisement prônant la notion de puits carbone que peuvent offrir les forêts. Raser une forêt pour faire de l'électricité ? n'y a-t-il pas un paradoxe ?

La notion d'énergie verte collée sur ce type de projet n'est pas complètement vraie... Il y a destruction d'une biodiversité locale (celle des pelouses calcicoles peu fréquente en France) et contribution à l'augmentation du gaz à effet de serre par déforestation.

De plus petits projets sur de petites surfaces sans enjeux écologiques et agricoles (zones dégradées anthropisées, toitures..) pour une production-consommation locale seraient sûrement plus judicieux que ce type de projet.

En vous remerciant de l'attention que vous pouvez porter à mes propos, veuillez agréer, monsieur le commissaire, nos salutations respectueuses